

Comment punir l'adultère?

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0310

SourceBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditorialeTexte en ligne : <https://hdl.handle.net/2027/njp.32101073365171>

Références bibliographiques[Thorillon, Idées sur les lois criminelles, où l'on propose 460 lois nouvelles en place de celles qui existent aujourd'hui 1788](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Dans

"La femme sera reléguée 2 ans dans l'asile de Forçat; si dans ce délai, le mari ne la reprend pas, alors, elle y sera reléguée y restera jusqu'à la fin de son mari qui devra lui procurer elle-même; y est-il compris de tout son pécuniaire. Si après la fin du mariage, elle voudrait se remarier, elle sera en liberté..."

Son complice sera amendé de 1500 f et 6 mois de prison.

Le mari adultère 3 mois de prison; et si la femme qui avec lui pourra se plaindre de la relation, de la convention matrimoniale.

BnF
MSS

Se complice amendé de 100 livres et 1 mois de prison." (85-86)

Pr les femmes "sueurs changeant ni admettre aux fins matrimoniales" jusqu'à présent." (99)

Pr les h. au contraire, à qui se moque

et comment on l'on et l'usage

— "Si le mariage est réciproque, le loi s'applique à la réciproque" (100)

— la femme ~~adultère~~ adultère qui on punit
à l'adultère réciproque par un mari adultère
qui on ne punit pas.

— "L'h. adultère trompe à il même
la loi conjugale que la femme" (102)

— "La femme dans ces cas de débauche
de son mari ne peut-elle se porter
la plainte légitime du propriétaire du
champ à qui la maison est en l'homme
même de la femme qui lui est nécessaire" (103)

— "que est le + coupable, de l'incen-
diation de l'objet incendié" (104)

La seule direction porte sur la durée de
la plainte. "Il est prouvé que l. nous du + id
mal qui résulte de l'adultère de la femme,
la punition de celle-ci est + étendue" (105)